



**RÉUNION DU BUREAU DU CNIS
du 5 octobre 2011**

Relevé de conclusions

Participants

Membres du Bureau

Organisme représenté ou titre de présence

M.	BIACABE Jean-Luc	ACFCI
M.	CHEYNEL Henri	FBF
M.	COTIS Jean-Philippe	Directeur général de l'Insee
M.	DINET Michel	Représentant des collectivités territoriales
M.	DUCHATEAU Patrick	Medef
M.	DUPORT Jean-Pierre	Président du Cnis, président du Bureau
M.	DURAND Denis	CGT
M.	EL NOUTY Charles	CGPME
Mme	FERRAND Patricia	CFDT
M.	FOURNIER Jacques	Banque de France
M.	GARNIER Olivier	Personnalité qualifiée, directeur général adjoint de SGAM
M.	POUZIN Gilles	CFTC
Mme	SILBERMAN Roxane	Représentante des chercheurs en sciences économiques ou sociales

Autres participants

M.	AUDIBERT Pierre	Insee
M.	BEGUIN Jean-Marc	Insee
M.	CUNEO Philippe	Secrétaire général du Cnis
M.	DE LAVERNEE Gérard	Medef
M.	LE GLEAU Jean-Pierre	Insee
M.	LENGLART Fabrice	Insee
M.	MARCHAND Dominique	Insee
M.	MOREAU Sylvain	SOeS
Mme	ROSENWALD Fabienne	MAAP – SSP
Mme	VIENNE Dalila	Secrétaire générale adjointe du Cnis

Excusés

M.	HAAS Jean-Luc	CFE-CGC
M.	MAGNIER François	Dares
M.	PUECH D'ALISSAC Arnold	FNSEA
M.	ROBIN Benoît	CGT-FO
Mme	URIBARRI Christine	APCM

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

Introduction	3
I. Actualités – Jean-Philippe Cotis	4
II. Projet de décret relatif à la gouvernance de la statistique publique – Jean-Pierre Le Gléau ...	8
III. Attentes en matière d'évolution des travaux statistiques – Dalila Vienne.....	11
IV. Ebauche de l'avis général 2012 – Philippe Cuneo.....	15
V. Suites du rapport Vorms – Philippe Cuneo.....	17
VI. Préparation du bilan 2011, estimation du coût des enquêtes – Dominique Marchand	19
VII. Opportunité/conformité : critères d'appréciation – Jean-Pierre Le Gléau.....	20
VIII. Points divers.....	23
Conclusion	23

Introduction

Le Président, Jean-Pierre DUPORT salue les nouveaux participants au Bureau du Cnis. Il accueille Michel Dinet, représentant les collectivités territoriales en remplacement de Patrick Mareschal. Michel Dinet est le président du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle et de l'Observatoire national de l'action sociale décentralisée (ODAS). Du côté du service statistique public, Fabrice Lenglard assure dorénavant la direction des statistiques démographiques et sociales au sein de l'Insee, en remplacement de Stéfan Lollivier ; Sylvain Moreau est le nouveau directeur du SOeS (service statistique du MEDDTL), en remplacement de Bruno Tréguouët. Jean-Pierre DUPORT excuse l'absence de Jean-Luc HAAS (CFE-CGC), Catherine Lion (FNSEA), Christine Uribarri (APCM), Benoît Robin (CGT-FO) et Antoine Magnier (Dares).

Jean-Pierre DUPORT annonce qu'un nouveau décret relatif à la gouvernance de la statistique publique est en cours de préparation. Il s'agit essentiellement de proposer une présentation clarifiée des textes actuels, avec un seul et unique décret pour le Cnis, l'Autorité de la statistique publique et le Comité du secret statistique. Les fondements législatifs ne sont pas remis en cause. Néanmoins, ce projet de décret précise que labellisation fera intervenir parallèlement le Cnis et l'Autorité de la statistique publique. La mission d'étalonnage des statistiques privées par le Cnis y est également évoquée. Jean-pierre Le Gléau présentera le projet au cours de la réunion.

Le Bureau discutera également des perspectives de travail du Cnis, en réaction aux attentes exprimées en matière d'évolution des travaux statistiques. Il s'agira ainsi de commencer à préparer le moyen terme 2014-2018. Jean-Pierre DUPORT salue l'apport des contributions écrites adressées par un certain nombre de membres. Des réunions thématiques seront organisées à partir de la fin d'année 2012, en association étroite avec le Bureau et les présidents de commissions thématiques.

Jean-Pierre DUPORT se déclare satisfait de l'implication des producteurs au sein des groupes de travail du Cnis, en soulignant que les rapports Quinet, Freyssinet et de Foucauld portent aujourd'hui leurs fruits. Plus récemment, les rapports sur la diffusion du recensement et les indicateurs sociaux départementaux ont rapidement été suivis de réalisations concrètes. Nombre de recommandations du Cnis sont suivies d'effets ; d'autres sont en cours de mise en œuvre ou d'instruction, notamment pour élargir l'accès à certaines sources administratives concernant les logements. Jean-Pierre DUPORT réaffirme l'attachement du Cnis à favoriser la mise à disposition des informations tirées du fichier Filocom, des statistiques concernant les expulsions locatives et des statistiques sur les mutations immobilières enregistrées par les notaires.

Jean-Pierre DUPORT note que des incertitudes pèsent encore quant à la date de réalisation et la taille de l'échantillon de l'enquête logement 2013. Des réponses devront être apportées sur ce point par l'Insee et le SOeS – l'importance de cette enquête ayant été soulignée par les rapports Vorms et Join-Lambert.

Jean-Pierre DUPORT informe le Bureau que trois ministres (François Baroin, Luc Chatel et Roselyne Bachelot-Narquin) ont écrit au Directeur général de l'Insee pour signifier leur intérêt quant aux recommandations du rapport sur la connaissance des associations et aux suites qui pouvaient y être apportées. Il regrette vivement que l'Insee, dans sa réponse, n'ait fait aucune référence à l'existence du Cnis, ni aux travaux menés par le Cnis sur ce thème. Jean-Pierre DUPORT appelle l'Insee à modifier l'attitude de certains de ses agents qui ont tendance à oublier l'existence du Cnis. Il suggère par ailleurs de constituer un groupe de suivi interministériel sur le thème de la connaissance des associations, de la même manière que pour le rapport Vorms.

I. Actualités – Jean-Philippe Cotis

Jean-Philippe COTIS annonce que, depuis la dernière réunion du Bureau, les perspectives de croissance se sont beaucoup amenuisées. En dépit d'une conjoncture économique et budgétaire difficile, la statistique publique continue de travailler, en vue de nourrir le débat public. Le resserrement des contraintes affectera toutefois la capacité de la statistique publique à faire face à la demande de statistiques dans les années à venir.

L'activité économique a stagné au second trimestre 2011 et les perspectives de croissance à court terme demeurent extrêmement modestes. La crise des dettes souveraines en Europe et les incertitudes concernant la capacité de rebond de l'économie américaine pèsent sur le moral des ménages et des entreprises. Les dernières enquêtes de conjoncture en France laissent présager d'une activité peu tonique, ce qui ne facilitera pas la consolidation des budgets publics.

La production statistique a, quant à elle, laissé une large place à la statistique locale, avec la livraison des premiers résultats du recensement de l'agriculture et la publication des nouveaux contours des unités urbaines et des zones d'emploi. Les indicateurs sociaux départementaux ont été mis à disposition.

Le service statistique du ministère de l'agriculture a publié les premiers résultats du recensement des exploitations agricoles moins d'un an après la collecte. Près de 500 000 exploitations agricoles ont ainsi été recensées ; un million de personnes ont été impliquées. L'opération a permis de mettre en évidence que l'agriculture se concentre, se féminise, se professionnalise et développe la distribution en circuit court. Un vaste tableau de l'agriculture française a été dressé, essentiel à la compréhension des évolutions socioéconomiques.

Le nouveau découpage des unités urbaines est venu remplacer celui élaboré en 1999. Une carte de la concentration urbaine en France a ainsi été établie. En 10 ans, le territoire couvert par les communes urbaines s'est étendu de 19 % en métropole. Les villes occupent désormais 22 % du territoire et abritent plus des trois quarts de la population.

Le découpage en zones d'emploi a été réactualisé par la Dares. Cette partition du territoire était très attendue pour la mise en œuvre des politiques publiques territoriales, en particulier celles concernant le marché du travail.

Des indicateurs sociaux départementaux ont été publiés en août sur le site de l'Insee. Un groupe de réflexion suscité par le Cnis – rassemblant des représentants de conseils généraux, d'organismes gestionnaires et d'associations, ainsi que des statisticiens publics – avait permis de définir un socle d'indicateurs partagés entre échelons centraux et départementaux, pour les principaux domaines de l'action sociale départementale.

Au plan national, un numéro d'Insee Première sur les niveaux de vie en 2009 a été largement repris par la Presse. L'accent a notamment été mis sur la croissance du taux de pauvreté : +0,5 point entre 2008 et 2009. Du reste, les mesures ponctuelles de soutien à la croissance et la montée en charge progressive du revenu de solidarité active ont permis de limiter les effets de la crise. Le niveau de vie médian a quant à lui progressé de 0,4 % entre 2008 et 2009.

A travers le dossier « indice des prix et pouvoir d'achat », l'Insee a présenté pour la première fois un ensemble d'outils pédagogiques sur la mesure de l'évolution des prix et du pouvoir d'achat. Un éclairage a été apporté sur les différentes composantes du pouvoir d'achat. La méthode de calcul de l'indice des prix a été explicitée, à destination du grand public. Différents supports ont été mis à disposition sur le site de l'Insee : un film, une brochure d'information, un quizz permettant de vérifier ses connaissances de façon ludique et une foire aux questions. L'intérêt du dossier sera évalué avec les utilisateurs. Un changement important, auquel le Cnis n'est pas étranger, a ainsi été amorcé par l'Insee dans sa relation avec le grand public.

L'avenir proche sera marqué par la conduite de travaux statistiques sur le développement durable. Suite au Grenelle de l'environnement, un premier rapport sera remis au Parlement le 20 octobre 2011. Ce rapport, à vocation annuelle, portera sur le suivi de la stratégie nationale de développement durable. Il s'appuiera sur le tableau des indicateurs de développement durable adopté en 2010, à l'élaboration duquel les services statistiques ministériels ont largement contribué.

La France accueillera le 12 octobre 2011 la conférence marquant le deuxième anniversaire de la publication du rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi. Cette conférence organisée par l'OCDE et l'Insee réunira des universitaires, des décideurs publics, des statisticiens, ainsi que des représentants des organisations internationales. Joseph Stiglitz et Jean-Paul Fitoussi seront présents, de même que François Baroin et Nathalie Kosciusko-Morizet. Le Directeur général de l'Insee et celui d'Eurostat participeront aux débats. La journée sera consacrée aux avancées en matière de mesure statistique et aux décisions publiques susceptibles d'en découler. L'OCDE présentera sa nouvelle publication : « *how's life* ». L'Insee présentera ses travaux novateurs sur la mesure du bien-être subjectif.

L'Insee et Eurostat ont par ailleurs assuré la co-présidence d'un groupe de parrainage, au sein duquel 15 Etats membres se sont investis pour mettre en œuvre les recommandations du rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi. Le rapport élaboré par ce groupe devrait être adopté en novembre 2011 par le Comité du système statistique européen.

Dans le domaine des statistiques d'entreprises, le service statistique public est fortement impliqué dans la mise en œuvre des conclusions des assises de la simplification européenne. Une modification législative en cours, devant permettre de recueillir des informations auprès des prestataires de services, allégeant au passage la charge pesant sur les clients.

Un groupe de travail a par ailleurs été mis en place par l'Insee pour mieux informer les entreprises sur la nature des enquêtes qu'elles reçoivent. Une marque visuelle clairement identifiée permettrait de distinguer, sans confusion possible, les enquêtes relevant de la statistique publique. Un rapport intermédiaire sur le sujet sera soumis au Bureau.

Compte tenu des incertitudes budgétaires, les marges de manœuvre du service statistique public seront limitées dans les temps à venir. La visibilité demeure faible à l'horizon 2013. Les effectifs se réduisent quant à eux, du fait du non-remplacement d'un poste sur deux, de la pression exercée sur certains postes et des mesures prises dans la sphère publique. Parallèlement, certains projets tels que Resane, l'élaboration des statistiques d'état civil ou l'ouverture d'un centre de production à Metz mobilisent des moyens importants. Des surnombres accompagneront la mise en œuvre de ce dernier projet.

Le programme d'enquête pour 2011 n'a pas été modifié. En 2012, la situation s'annonce plus tendue, du fait notamment de la révision des fichiers électoraux. L'Insee est néanmoins parvenu à sanctuariser un programme d'enquêtes conséquent, comportant notamment l'enquête sans-domiciles, l'*adult education survey* et l'enquête conditions de travail. Les allègements demeureront limités. Si nécessaire, la collecte de l'enquête conditions de travail sera étalée dans le temps. Le test de l'enquête PIAAC sera limité et le module *ad hoc* de l'enquête emploi dans les DOM sera annulé. Il a par ailleurs été décidé de geler toute nouvelle opération d'enquête ménages d'initiative régionale, ainsi que toute nouvelle extension régionale d'enquête ménages nationale.

En 2013, l'enquête emploi passera en continu dans les DOM. L'enquête logement sera réalisée, dans des conditions non-arrêtées à ce stade. Les incertitudes sur le financement et la volumétrie de l'enquête logement seront levées au mois d'octobre 2011. Pourraient être également prévues en 2013 : une enquête sur les modes de garde des enfants (pilotée par la Drees) et deux enquêtes communautaires portant sur l'innovation et la chaîne globale de valeur. Le Bureau du Cnis sera tenu informé de toute évolution significative dans la programmation des travaux.

Des réformes importantes ont été engagées, qu'il s'agisse de l'organisation ou des méthodes. Une direction de la méthodologie sera créée au sein de l'Insee fin 2012, pour permettre une plus grande efficacité du service statistique public. Le développement rapide de la collecte par internet ainsi que le

projet Resane devraient permettre d'améliorer la productivité. A plus long terme, de nouveaux gains de productivité et de qualité résideront dans l'utilisation du répertoire des logements et la normalisation des traitements à l'échelle européenne. Cette dernière vise à réduire les coûts, à qualité statistique inchangée, à travers une plus grande intégration des méthodes de collecte et de traitement des données, selon des modalités partagées par les différents instituts européens. Des réserves ont du reste été émises concernant cette démarche par plusieurs pays, dont la France.

Lors de la dernière conférence des directeurs généraux d'instituts statistiques européens, différentes pistes de réflexion ont été évoquées : l'alimentation d'un entrepôt de données sociales commun (issues de sources administratives ou d'enquêtes), le développement d'une collecte multi-modes et la mise en place d'un panel européen de grande envergure pour plusieurs enquêtes. La faisabilité et l'efficacité de ces propositions restent à étudier – Eurostat ayant convenu qu'il s'agissait d'un processus de moyen terme, voire de long terme. L'Insee s'engagera pleinement dans cette démarche, tout en menant de front son programme d'investissements lourds et ses missions courantes, dans un environnement budgétaire contraint.

En conclusion, Jean-Philippe COTIS revient sur la réponse apportée par l'Insee au courrier ministériel relatif à la connaissance des associations. Il regrette vivement que la note transmise en retour par l'Insee ne mentionne pas le Cnis, alors même que le Cnis est à l'origine des réflexions sur ce thème. L'Insee participera volontiers à un groupe de travail avec les ministères concernés. Une enquête auprès des associations devrait être réalisée en 2014 ; des travaux préparatoires seront menés dès 2012. L'Insee se tiendra à la disposition du répertoire national des associations pour engager des tests d'appariement avec le répertoire Sirene. Une rénovation méthodologique des comptes des institutions sans but lucratif est en cours. D'autres pistes de travail pourront être explorées, au regard des contraintes de moyens. Le Bureau du Cnis sera tenu informé des progrès réalisés, des difficultés rencontrées, ainsi que des choix effectués dans la définition des priorités.

Jean-Pierre DUPORT suggère au Secrétariat du Cnis de faire un effort de diffusion des travaux du Cnis au sein de l'Insee, afin que ceux-ci ne risquent plus d'être ignorés.

Sylvain MOREAU confirme le projet de réaliser l'enquête logement en début d'année 2013. La question du financement, quant à elle, se pose toujours. Des éléments de réponse concernant la participation du MEDDTL devraient être obtenus d'ici la fin du mois d'octobre 2011.

Roxane SILBERMAN fait état d'un constant décalage dans le temps entre les évolutions constatées sur le terrain par les organismes en charge des questions liées à la pauvreté et la publication des statistiques sur la pauvreté. Alors même que les situations évoluent rapidement, elle s'interroge sur la possibilité de mettre en place un dispositif complémentaire plus resserré dans le temps.

Denis DURAND s'inquiète de la décision prise par l'Insee de geler toute initiative régionale ou extension régionale d'enquête nationale. Il souligne que ces travaux suscitent beaucoup d'intérêt chez les usagers. Il note que certaines opérations mentionnées comme des facteurs de difficulté dans le contexte budgétaire actuel, à savoir l'implantation d'un pôle à Metz et le projet Resane, n'ont jamais figuré parmi les priorités positives défendues par la CGT au sein du Cnis.

Jean-Pierre DUPORT voit apparaître l'idée selon laquelle toute extension régionale d'une enquête nationale devrait être financée par les collectivités territoriales. Il estime que si ce principe peut être appliqué dans certains cas, il conviendrait toutefois de ne pas le généraliser. Au titre de la solidarité nationale, les déclinaisons régionales de certaines enquêtes s'avèrent pertinentes. Compte tenu des disparités entre territoires, l'enquête logement n'aurait ainsi guère de sens sans ses déclinaisons régionales. L'enjeu serait de distinguer les cas dans lesquels une participation régionale semble justifiée

par un intérêt spécifique pour telle ou telle région et les cas dans lesquels l'information régionale paraît nécessaire à la cohérence d'ensemble.

Jean-Pierre DUPORT considère par ailleurs nécessaire de développer une prise de conscience, à l'échelle de la société, vis-à-vis du besoin de connaissance statistique, en tant qu'élément essentiel à la mise en œuvre d'un ensemble de politiques. Le débat public pourrait être organisé en ce sens.

Fabrice LENGART rappelle que la production du taux de pauvreté monétaire nécessite de mobiliser des données micro extrêmement fines. La source utilisée pour cela est aujourd'hui l'enquête revenus fiscaux-sociaux. Il convient ainsi que les ménages déclarent leurs revenus et que l'information soit ensuite appariée avec les fichiers de la Cnaf (pour permettre la prise en compte des prestations sociales) et les données de l'enquête emploi. Ce processus laisse peu de marge de manœuvre pour accélérer la publication des statistiques. En l'état actuel du système d'information, seuls quelques mois pourraient être gagnés sur le délai de publication.

D'autres approches permettent cependant de rendre compte de la pauvreté. Le taux de pauvreté en conditions de vie est adossé à l'enquête SRCV, disponible plus rapidement car portant sur un échantillon plus restreint. Des statistiques devraient ainsi pouvoir être produites en fin d'année 2011.

Patrick DUCHATEAU réaffirme l'attachement du Medef à faire en sorte que l'enquête logement soit réalisée. Il évoque la possibilité de mettre en place un partenariat public/privé autour de cette enquête.

S'agissant des extensions régionales d'enquêtes nationales et des enquêtes trimestrielles de conjoncture, Patrick DUCHATEAU fait état d'un réel besoin au niveau local. Il souligne qu'un retrait de l'Insee dans ce domaine pourrait entraîner la prise en charge de ces questions par d'autres organismes publics ou privés. Des extensions régionales sont ainsi en cours de reconstitution dans la filière du bâtiment.

Patrick DUCHATEAU souhaite par ailleurs obtenir un éclairage sur Resane 2010.

Jean-Marc BEGUIN indique que les calculs relatifs à Resane 2009 viennent d'être achevés. La plupart des éléments seront mis en ligne à partir du 15 octobre 2011. Des reclassements opérés dans certains secteurs (suite aux remarques d'utilisateurs internes) ont conduit à ce report de la publication initialement prévue avant l'été. S'agissant de Resane 2010, les données ne pourront être publiées à fin décembre 2011, comme le prévoyait le calendrier initial du programme. Des résultats à trois chiffres seront probablement mis à disposition en au premier trimestre 2012 ; des résultats détaillés pourront ensuite être produits. Ce fonctionnement devrait s'imposer comme un standard, compte tenu des délais de mise à disposition des fichiers par la Direction des impôts et des délais de traitement informatique.

Pierre AUDIBERT précise que le gel des extensions régionales d'enquêtes nationales ne serait pas nécessairement définitif. Des opérations de ce type sont par ailleurs en cours, portant notamment sur l'illettrisme. Compte tenu du coût des extensions régionales d'enquêtes nationales, l'enjeu serait de développer des moyens alternatifs de répondre à des problématiques régionales. Des travaux méthodologiques ont été entrepris, autour de la technique des « petits domaines ». Celle-ci consiste à mettre en relation des échantillons relativement limités avec d'autres variables, pour produire des estimations régionales. Un travail vient ainsi d'être mené pour évaluer les populations dépendantes et les situations de handicap, à partir d'enquêtes nationales non-régionalisées.

Pierre AUDIBERT observe que l'Insee produit de plus en plus d'informations locales. L'objectif serait dorénavant d'examiner, pour chaque demande, une palette de réponses possibles : données administratives à mobiliser, méthodes de type « petits domaines », extensions régionales d'enquêtes nationales.

Roxane SILBERMAN souligne que le problème de la production d'informations régionales se pose au niveau européen.

Sur le thème de la pauvreté, Roxane SILBERMAN constate que la statistique publique demeure tardive et que les indicateurs issus du terrain n'ont pas de réelle validité statistique, alors même que le sujet prend une place importante dans le débat public. Elle s'interroge sur le rôle que pourrait jouer la statistique publique, en vue de mieux assurer la validité des remontées du terrain.

Jean-Philippe COTIS gage que Fabrice Lenglard, récemment nommé à la tête de la direction des statistiques démographiques et sociales, apportera des réponses à cette problématique.

II. Projet de décret relatif à la gouvernance de la statistique publique – Jean-Pierre Le Gléau

Jean-Pierre LE GLEAU indique que l'élaboration d'un nouveau projet de décret relatif à la gouvernance de la statistique publique trouve son origine dans les travaux sur la labellisation. A ce jour, le Comité du label, dépendant du Cnis, attribue une labellisation *a priori* aux enquêtes de la statistique publique. L'ASP a considéré qu'il convenait également de labelliser les exploitations de sources administratives relevant de la statistique publique. Une expérimentation a été menée sur des statistiques produites par des organismes publics extérieurs au service statistique public. A terme, il conviendrait que le Comité du label intervienne dans les deux champs : la labellisation *a priori* des enquêtes et la labellisation *a posteriori* des exploitations de fichiers administratifs à des fins statistiques. Ceci devrait modifier le statut du Comité du label, qui dépendra donc à la fois du Cnis et de l'ASP.

Dans ce contexte, le choix a été fait de regrouper les décrets actuels en un seul, relatif à la gouvernance de la statistique publique. Le nouveau décret portera sur le Cnis, l'ASP, le Comité du secret statistique, le Comité du label et le service statistique public (sur la base des travaux préparatoires menés en 2005). Le nouveau décret devrait reprendre des éléments du décret relatif au Cnis et au Comité du secret statistique, du décret relatif à l'ASP, des propositions faites par l'Inspection générale de l'Insee pour le Comité du label et du projet de décret sur le service statistique public. Le texte est aujourd'hui soumis pour information au Bureau du Cnis. Les remarques des membres du Bureau seront prises en compte – des remarques ayant déjà été formulées par l'ASP le 29 septembre 2011.

A ce jour, l'ASP peut être saisie par le premier ministre, le ministre de l'économie, le président de l'Assemblée nationale, le président du Sénat, le président du Conseil économique social et environnemental, le directeur général de l'Insee, ainsi que le président du Cnis. Un élargissement de la saisine à tous les membres du Cnis était envisagé. L'ASP a cependant estimé qu'une telle disposition introduirait un déséquilibre en ouvrant un champ trop large du côté des utilisateurs. L'ASP a rappelé qu'elle était en mesure de s'autosaisir, sur la base d'une interpellation.

Concernant le Cnis, le texte reprendrait l'essentiel des dispositions du décret de 2009, avec l'ajout d'un item permettant l'étalonnage des données privées. La légalité de cet item devra être vérifiée par le Conseil d'Etat – la loi précisant que le Cnis assure la concertation entre les producteurs et les utilisateurs de la statistique publique. Une phrase, déjà présente dans le décret de 2005, serait réintroduite pour définir plus précisément les services producteurs de la statistique publique, au-delà de l'Insee, des SSM et de la Banque de France. A la demande de son président, le Comité du secret statistique ne serait plus rattaché explicitement au Cnis. Le Comité du label – qui pourrait être rebaptisé Comité du label de la statistique publique – serait rattaché au Cnis et à l'ASP. Le nouveau décret pourrait également ajouter un

membre supplémentaire au Cnis et à son bureau, à savoir le directeur général du Centre d'analyse stratégique. La nouvelle dénomination des Conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux serait pris en compte.

L'organisation du Comité du secret statistique pourrait être simplifiée. Les deux sections traitant respectivement des données d'entreprises et des données ménages seraient réunies, suite aux allègements opérés dans la procédure. Les personnes morales ne siégeant que très rarement (le député, le sénateur, ainsi que les représentants de l'Unaf, de l'ACFCI, de l'APCM) seraient par ailleurs retirées de la liste des membres. La présidence du Comité serait dorénavant suppléée par le représentant des Archives de France – cette institution autorisant la transmission des fichiers. Les avis du Comité prendront désormais en compte l'intérêt public de la demande de communication de données.

Le texte relatif au Comité du label de la statistique publique s'appuie sur le rapport présenté par l'Inspection générale de l'Insee à l'ASP. Le label serait toutefois attribué par les présidents du Cnis (pour les enquêtes) et de l'ASP (pour les exploitations de sources administratives). Une délégation de cette compétence au président du Comité du label pourrait être envisagée hors décret, pour faciliter la pratique quotidienne. Le décret inclurait par ailleurs un volet sur la mission d'étalonnage des données privées. Une disposition particulière serait introduite pour la labellisation des données produites à partir de sources administratives.

Le chapitre relatif au service statistique public définirait la liste des SSM (en reprise d'un article de l'actuel décret relatif à l'ASP). Un deuxième article préciserait les champs de compétence de l'Insee et des SSM, en soulignant que ces derniers sont placés au sein des administrations centrales des ministères – excluant la possibilité qu'un établissement public ou une autorité administrative indépendante revendique ce statut. La possibilité de déléguer certains travaux à des services déconcentrés serait rappelée. L'obligation de publier chaque année un programme annuel de travail, après concertation entre l'Insee et les SSM, serait introduite. Ce programme serait publié par le directeur général de l'Insee, au titre de ses responsabilités en matière de coordination du service statistique public. Le texte reprendrait également les dispositions du décret de 1946 relatif au rôle de coordination de l'Insee en matière de normes, de méthodes et de procédures.

Des dispositions diverses concerneraient l'élargissement à tous les organismes des dispositions relatives aux frais de déplacement (avec des remboursements sous-réserve de l'accord du président pour les personnalités non-membres) et l'exercice des mandats actuels jusqu'au terme initialement prévu. La liste des SSM serait reprise en annexe, avec en option l'accession au statut de SSM de la DGFIP (dans sa composante fiscale).

Roxane SILBERMAN s'interroge sur l'impact potentiel de l'autonomisation du Comité du secret statistique. Elle souligne par ailleurs que l'introduction d'un critère d'intérêt public pourrait ne pas être totalement neutre. Elle explique que les discussions menées au sein du groupe de travail d'Eurostat sur la confidentialité ont mis en évidence les restrictions fortes que cette notion pouvait induire, notamment par rapport à des travaux de recherche.

Roxane SILBERMAN rappelle qu'il avait été envisagé de passer par le Comité du secret statistique pour permettre à des chercheurs d'accéder aux données de la Banque de France. Le fait que cette dernière ne soit pas couverte par la loi de 1951 semblait poser néanmoins problème. La refonte du décret relatif à la gouvernance de la statistique publique pourrait être l'opportunité d'avancer vers une solution qui réponde aux attentes des chercheurs, le cas échéant *via* le CASD.

Roxane SILBERMAN souligne par ailleurs l'intérêt d'enregistrer la DGFIP comme un SSM dans l'annexe au projet de décret. Une telle démarche pourrait constituer un signe d'ouverture quant à la possibilité pour les chercheurs d'utiliser les données d'origine fiscales.

Jacques FOURNIER indique que les observations éventuelles des juristes de la Banque de France seront transmises ultérieurement. A ce stade, il assure que la Banque de France est favorable au développement de l'accès des chercheurs aux données des banques centrales de l'euro-système. Une synergie pourrait être ainsi encouragée entre la recherche et l'activité des banques centrales – cette dernière s'appuyant sur de nombreux économistes et chercheurs. Les statistiques ayant trait à l'euro-système (données monétaires et financières, données de balance des paiements, etc.) sont toutefois encadrées par un règlement européen qui interdit de communiquer des données individuelles à des chercheurs. La réflexion nécessiterait d'être poursuivie pour pouvoir communiquer des données permettant de réaliser des calculs inter-temporels. S'agissant des données relevant du label et du budget ministériel, les demandes devront être examinées par le Comité du secret statistique.

Denis DURAND juge légitime que le Bureau du Cnis puisse débattre du projet de décret. Il s'interroge tout d'abord sur la lisibilité des prérogatives de l'ASP et du Cnis. La distinction entre les données d'enquêtes et celles n'ayant pas été conçues à des fins statistiques nécessiterait d'être précisée – certaines données d'enquêtes étant collectées par des administrations. L'ASP gagnerait par ailleurs en indépendance et en autorité si elle publiait ses avis de manière systématique. Le rôle fondamental des avis d'opportunité du Cnis nécessiterait quant à lui d'être explicité. En cas de procédure d'urgence pour examiner un projet d'enquête (sans nécessairement passer par une réunion de la commission thématique compétente), la possibilité d'ouvrir un débat d'opportunité *a posteriori* pourrait être garantie.

Denis DURAND indique par ailleurs qu'il partage les interrogations exprimées concernant l'autonomisation du Comité du secret statistique. Il juge également inconfortable la formulation de l'article 32 portant sur la validité des données visées par une autorité européenne. L'article 33 prévoirait quant à lui, de manière surprenante, la possibilité pour le directeur général de l'Insee de se substituer par défaut aux présidents du Cnis et de l'ASP.

N'étant pas favorable à cette démarche, Denis DURAND propose de supprimer les articles relatifs à l'étalonnage des sources statistiques privées.

Jean-Pierre DUPORT assure que des observations complémentaires pourront être transmises à Jean-Pierre Le Gléau. A ce stade, il considère que l'autonomisation du Comité du secret statistique est justifiée – celui-ci étant doté d'une mission particulière, d'ordre quasi-judictionnel. S'il semblerait logique que le Cnis puisse faire des remarques et des observations sur les décisions prises par le Comité du secret statistique, une intervention du Cnis dans le fonctionnement du Comité n'apparaîtrait guère légitime, ne correspondant pas directement au rôle d'interface entre les producteurs et les utilisateurs prévu par les textes.

Jean-Pierre DUPORT souligne que l'accès aux avis de l'ASP pourrait faire l'objet d'une saisine de la CADA. Il estime par ailleurs qu'il serait peu cohérent de donner à l'ensemble des membres du Cnis la possibilité de saisir directement l'ASP. Une solution pourrait être de confier au Bureau du Cnis la prérogative de saisir l'ASP – tous les membres du Cnis ayant la possibilité de soumettre une question au Bureau. Le délai de trois mois pour instruire toute demande devrait pouvoir donner lieu à des ajustements en fonction des contraintes de calendrier.

Par ailleurs, Jean-Pierre DUPORT se félicite du retour du Centre d'analyse stratégique (CAS) au sein du Bureau.

Jean-Pierre DUPORT suggère que la rédaction du décret soit conforme à la pratique et que les présidents de commissions thématiques soient nommés par le président du Cnis, après avis du Bureau. Il propose également que le remboursement des frais de déplacement concerne toutes les missions effectuées au titre du Cnis.

Denis DURAND se déclare favorable à un droit de saisine de l'ASP accordé aux membres du Bureau du Cnis. Ceux-ci bénéficieraient d'une légitimité particulière – leur mandat portant précisément sur le domaine statistique. Une ouverture de l'ASP sur la société contribuerait à son bon fonctionnement.

III. Attentes en matière d'évolution des travaux statistiques – Dalila Vienne

1. Suite aux contributions ACFCI, CFDT, CFTC, FBF et Medef

Jean-Pierre DUPORT remercie les cinq organisations ayant adressé une contribution écrite. L'exercice aura permis de faire apparaître des préoccupations diverses et complémentaires.

Une synthèse des préoccupations exprimées ainsi que des propositions formulées par les contributeurs est distribuée en séance.

Dalila VIENNE indique que des préoccupations ont été exprimées concernant les rôles du Cnis et de la statistique publique. S'agissant du Cnis, la CFDT a notamment insisté sur les notions de veille et de prospective, ainsi que sur la nécessité de faire émerger les besoins nouveaux. Pour ce qui est de la statistique publique, plusieurs contributeurs ont mis l'accent sur l'accompagnement, le suivi et la définition des politiques publiques.

Des problématiques nouvelles et/ou d'actualité ont par ailleurs semblé devoir être approfondies : le partage de la valeur ajoutée, la santé financière des entreprises, l'économie des territoires, les entreprises et le développement durable.

Différentes contributions ont insisté sur la nécessité de renforcer l'accessibilité et l'appropriation des travaux statistiques. Des difficultés pour se repérer dans une production statistique abondante et organisée en fonction des producteurs ont été évoquées.

Au plan méthodologique, l'accent a été mis sur la nécessité d'améliorer la cohérence entre les sources, sur le traitement des sujets émergents à travers des enquêtes plus rapides et plus légères, ainsi que sur l'articulation entre les sources disponibles en matière de statistiques d'entreprises et la comptabilité nationale.

Des déficits d'information ont été pointés dans un certain nombre de domaines, sur lesquels les travaux des commissions thématiques n'ont pas encore abouti : démographie des micro-entreprises, description de l'appareil productif selon différents axes (chiffre d'affaires, groupes, filiales, export, etc.), recherche et innovation, échanges extérieurs, connaissance du tourisme et des services à la personne, causes des arrêts de travail.

Différentes propositions ont porté sur l'accessibilité et l'appropriation des travaux statistiques. D'autres modes de travail ont ainsi été suggérés : l'approfondissement des relations avec les partenaires sociaux, la définition d'un calendrier indicatif de publication des prochaines études (au-delà du calendrier des indices conjoncturels), l'organisation de points statistiques d'actualité. La possibilité d'organiser des séances de travail approfondi, en amont des commissions thématiques, a également été évoquée. Une telle démarche permettrait de mieux appréhender les enjeux discutés dans le cadre des commissions thématiques. Les déficits d'information sont apparus être du ressort des commissions thématiques.

De manière transversale, les contributions ont fait émerger le souhait que la statistique publique corresponde davantage aux éléments du débat public, à travers la définition et le suivi des politiques publiques, mais aussi à travers une réactivité plus importante vis-à-vis des sujets non-pérennes et par rapport à l'actualité. L'accent a également été mis sur la nécessité de renforcer le dialogue entre utilisateurs et producteurs, en amont et en aval des commissions thématiques.

Gérard DE LAVERNEE salue la volonté du Cnis de prendre en considération les interrogations et les attentes exprimées par les utilisateurs de statistiques. L'enjeu serait, d'une part, d'être au plus près du débat public et, d'autre part, d'instaurer un rapport étroit entre producteurs et utilisateurs.

Dans le contexte actuel, le Medef souhaiterait pouvoir évaluer et suivre l'évolution des performances du système productif en France, y compris dans le but de répondre aux sollicitations qui lui sont adressées. Deux domaines apparaissent aujourd'hui prioritaires : la démographie d'entreprise (au-delà de la répartition par taille et par secteur) et la situation des entreprises et de leur financement (en articulation avec les comptes nationaux). Des données existent dans ces domaines, dont il conviendrait d'améliorer les conditions d'accès et d'interprétation. En dépit des contraintes méthodologiques, un état des lieux des ressources disponibles nécessiterait d'être réalisé. Des réunions *ad hoc* pourraient être organisées par domaine ou par ensemble de domaines, afin de discuter techniquement des travaux existant, des difficultés rencontrées, des manques identifiés et des voies d'amélioration. Un dialogue serait ainsi instauré avec les experts de chaque domaine. Des problématiques transversales, relevant de plusieurs commissions thématiques et mobilisant plusieurs producteurs, pourraient ainsi être abordées. Outre les membres du Bureau, les instituts de conjoncture pourraient être associés à la démarche, en tant qu'utilisateurs de données très sollicités dans le débat public. Des programmes pourraient ensuite être élaborés, en liaison avec les commissions thématiques.

Jean-Luc BIACABE souligne que la consultation a conduit à exprimer des priorités positives, en contradiction avec l'approche par les priorités négatives défendue par l'ACFCI. En complément de la synthèse des contributions, il insiste sur deux préoccupations relayées par les chambres territoriales. D'une part, il évoque un besoin de connaissances sur l'économie des territoires, dans le but de pouvoir comparer la situation économique des différents territoires. Des informations au niveau régional nécessiteraient au moins d'être produites – les lois de décentralisation ayant confié aux régions l'animation économique des territoires. D'autre part, il aborde le problème de l'accès aux données administratives locales (fiscales, douanières, etc.).

Jean-Pierre DUPORT constate certains progrès suite aux démarches entreprises auprès de l'administration fiscale.

Henri CHEYNEL conteste l'idée d'une carence en matière de statistiques, en dépit de lacunes concernant le tourisme ou la cause des mouvements sociaux. Au contraire, il estime que le trop-plein menace, avec en point de mire la question du croisement des sources sur certaines thématiques. Il ajoute que cette situation est d'autant moins simple à gérer que certains thèmes d'actualité prennent une dimension politique. Des thèmes tels que la TVA sociale ou le besoin de liquidité des banques pourraient justifier le croisement de sources statistiques. Il s'agirait donc davantage d'adapter le dispositif existant, plutôt que d'envisager des productions nouvelles.

Henri CHEYNEL constate par ailleurs que le fonctionnement du Cnis permet aujourd'hui de traiter les questions posées. La commission « système financier et financement de l'économie » a ainsi pu créer des groupes techniques sur des sujets tels que la production bancaire ou les catégories d'activités bancaires. Ces travaux se sont traduits par des productions extrêmement pédagogiques, qui aujourd'hui circulent au sein de la FBF et des banques. D'autres thèmes parmi lesquels celui des associations pourraient donner lieu à la production d'outils.

Charles EL NOUTY dresse un bilan globalement positif des travaux conduits par le Cnis, bien que des marges de progrès demeurent en termes de simplification et de réduction des délais. Il ajoute que les données produites par l'Insee sont difficilement contestables.

Cela étant, Charles EL NOUTY estime que le Cnis ne joue pas suffisamment son rôle en matière de veille stratégique. Il constate qu'aucun progrès n'a été réalisé dans la mesure du crédit aux PME, en dépit d'interventions de la CGPME dans le cadre du Bureau dès 2007-2008. Des sujets d'actualités tels que celui de la fiscalité des entreprises nécessiteraient aujourd'hui de pouvoir être traités.

Charles EL NOUTY rappelle que la CGPME a été saisie en 2007 du problème de la TVA sociale. Des éléments de réponses ont pu alors être obtenus par l'intermédiaire de l'Insee. Sur certains sujets d'actualité, un état des travaux pourrait être mis en ligne, sans que le Cnis ou le service statistique public prenne nécessairement position. Les informations disponibles au sein du service statistique public seraient ainsi mieux relayées. Il appartiendrait ensuite à chaque acteur de prendre ses responsabilités.

Charles EL NOUTY confirme l'existence d'un décalage entre la survenance d'une problématique et la réalisation d'une enquête, tout en reconnaissant que les marges de manœuvre sont parfois réduites, du fait notamment des contraintes européennes.

Charles EL NOUTY insiste sur la nécessité de conserver les acquis du système statistique, de combler les lacunes et de poursuivre les améliorations méthodologiques, tout en développant une meilleure réactivité, dans une logique de veille stratégique.

Denis DURAND observe que les attentes de la CGT ont été entendues en différentes occasions au sein du Cnis – signe que l'institution se prête bien à l'expression des besoins des usagers du service statistique public, ainsi qu'à l'instauration d'un dialogue avec les producteurs. Une contribution sera par ailleurs apportée par la CGT dans le cadre de l'élaboration du prochain moyen terme, sur la base de consultations menées en interne.

A ce stade, Denis DURAND observe une convergence autour de l'importance des statistiques territoriales et de l'appropriation des travaux statistiques. Il réaffirme par ailleurs le caractère prioritaire de l'accès des chercheurs aux données statistiques. Il insiste enfin sur le rôle des statistiques dans la mise en évidence des phénomènes systémiques, en lien notamment avec le développement des inégalités, l'état du marché du travail, l'articulation entre la structure du système productif et les échanges commerciaux et financiers avec le reste du monde, etc. Il note que la cohérence entre différentes variables peut souvent être perçue à l'échelle d'un territoire.

Patricia FERRAND explique que la contribution de la CFDT a été structurée autour des réflexions menées en interne sur la participation de la confédération au Cnis. La CFDT voit moins dans le CNIS l'organisation d'un dialogue entre experts qu'un rôle primordial dans l'impulsion d'un travail plus concret entre producteurs et utilisateurs permettant l'émergence et l'expression de la demande sociale. L'accent a été mis sur l'absence de statisticien au sein de l'organisation, ainsi que sur les difficultés qui en découlent, pour formuler les demandes et motiver des acteurs aux champs de compétences essentiellement thématiques. Dans ce contexte, l'enjeu serait d'approfondir le dialogue avec les producteurs de statistiques. Le Cnis aurait un rôle à jouer dans ce domaine, davantage en amont par rapport aux travaux actuels et au-delà des rencontres entre experts. Les producteurs pourraient ainsi amorcer un véritable travail d'analyse des besoins des utilisateurs. Des propositions concrètes ont été formulées en ce sens.

Roxane SILBERMAN souligne qu'il était difficile de rédiger, sur le plan des thématiques, une contribution dans la mesure où la recherche couvre naturellement un champ extrêmement large avec des préoccupations très diverses qui auraient été difficiles à arbitrer. Au-delà des demandes relatives à des

problématiques nouvelles, des attentes peuvent néanmoins être exprimées ou réexprimées – la recherche ayant le sentiment d'avoir déjà été entendue sur un certain nombre de points.

Les chercheurs souhaitent d'abord réaffirmer leur intérêt pour la préservation des enquêtes dans ce contexte de contrainte financière forte. Le recours aux sources administratives et aux appariements permet à la fois des économies et des enrichissements importants mais une enquête apporte d'autres éléments qui ne doivent pas disparaître. Compte tenu des nouvelles possibilités qui semblent s'ouvrir quant aux sources d'échantillonnages, une coopération avec la recherche en matière d'enquêtes pourrait être une voie à développer. On fait face cependant dans le domaine des enquêtes à une baisse générale des taux de réponses qui devrait faire l'objet d'un débat citoyen sur le rôle de la statistique et l'importance de répondre aux enquêtes.

S'agissant de la contrainte européenne, l'enjeu serait de travailler de manière proactive, avec à la fois une vision claire sur ce qu'il est souhaitable de préserver des spécificités au plan national et par ailleurs des propositions pour la statistique européenne qui devraient mieux capitaliser le travail des chercheurs engagés dans des travaux de recherche comparative. R. Silberman souligne de ce point de vue que si les chercheurs ont développés dans plusieurs pays, notamment en France des relations fructueuses avec la statistique publique au plan national, cela reste un dialogue essentiellement bilatéral et que le dialogue multilatéral entre les deux communautés au plan européen manque pour l'instant d'espace d'organisation. Le CNIS pourrait à l'occasion porter cette demande.

Les chercheurs restent par ailleurs très attentifs comme d'autres acteurs au développement de l'information territoriale mais ceci n'a de sens que si l'on revoit les contraintes en matière de diffusion de ces données à des niveaux fins pertinents. Le développement de l'articulation entre statistique et cartographie est par ailleurs essentiel, le cas échéant à travers une coopération renforcée avec l'IGN.

Enfin, une priorité pour les chercheurs serait de combler le retard pris par la France dans le développement des bases de données longitudinales. Malgré l'accent mis depuis plusieurs années sur cette question, en particulier au CNIS, les avancées sont restées limitées le plus souvent à la mobilisation des données administratives.

Jean-Philippe COTIS redoute que les contraintes budgétaires soient elles-mêmes longitudinales.

Gérard DE LAVERNEE précise que la proposition du Medef serait d'expertiser à court terme les données existantes, sans remettre en cause la nécessité de faire émerger la demande sociale et d'actualiser la politique de la statistique publique. Pour être efficace, une telle analyse nécessiterait d'être conduite par des experts. L'expression des besoins nouveaux demeurerait du ressort des commissions thématiques.

Jean-Pierre DUPORT propose qu'un point soit fait à l'occasion d'une prochaine réunion du Bureau sur les suites données aux propositions formulées. S'agissant des mesures à prendre dans le cadre du Cnis, Jean-Pierre DUPORT souligne que les commissions thématiques ont été conçues précisément pour élargir le débat au-delà des acteurs et statisticiens de tel ou tel secteur. L'objectif était ainsi de développer une meilleure capacité d'anticipation et d'ouverture. L'idée serait dorénavant de promouvoir une appréhension collective des sujets, plutôt que d'assurer l'expression de revendications individuelles. Des concertations pourront être organisées par ailleurs au niveau des SSM.

Jean-Pierre DUPORT retient également l'accent mis sur l'économie des territoires. Une journée pourrait être consacrée à ce sujet, au-delà des travaux de la commission « territoires ».

Jean-Pierre DUPORT réaffirme son souhait de pouvoir organiser un débat citoyen sur le rôle de la statistique. Il confirme par ailleurs l'importance de développer une logique de veille stratégique, pour anticiper les problématiques à venir et non pour réagir à l'actualité immédiate. Il gage que d'autres

préoccupations, concernant le tourisme et la démographie des entreprises notamment, pourront être évoquées dans le cadre des commissions thématiques.

Jean-Marc BEGUIN précise que nombre de données sont aujourd'hui accessibles, avec toutefois des délais incertains. Des négociations avaient été menées avec la DGFIP pour obtenir des données entreprises au 10 juin 2011. Cependant, les données n'ont pu être transmises que fin juin 2011. En conséquence, les publications prévues fin juillet 2011 n'ont pu être assurées.

Pierre AUDIBERT observe une explosion de la diffusion des données locales. Dans ce contexte, l'enjeu serait de développer l'information sur l'activité économique des territoires, mais aussi de renforcer l'accessibilité et la clarté d'utilisation des informations diffusées. Des outils cartographiques ont du reste été mis en place sur le site de l'Insee. Un effort sera fait en termes d'accessibilité et de lisibilité, en cohérence avec la politique extrêmement large de production et de diffusion de l'information (y compris dans le cadre du recensement de la population). En tout état de cause, des réponses précises seront apportées aux propositions formulées par les membres du Bureau.

Jacques FOURNIER confirme que, de manière générale, quantité de données sont disponibles. En revanche, la réflexion sur les données existantes demeure insuffisante pour tirer les enseignements de la crise. Plutôt que d'accroître le nombre de données, il conviendrait donc de travailler sur l'accessibilité et l'analyse des données.

Jacques FOURNIER souligne que les enquêtes régionales menées par la Banque de France sur le financement de l'économie donnent lieu régulièrement à des publications détaillées. Sur le tourisme, la Banque de France serait prête à engager un dialogue autour des données utilisées pour établir la balance des paiements mensuelle. Concernant les PME et les TPE, des données extrêmement détaillées sont désormais publiées.

Gérard DE LAVERNEE sollicite l'organisation d'une journée consacrée au système productif. Un certain nombre de points pourraient ainsi être abordés de façon précise, au-delà des travaux de la commission « entreprises et stratégies de marché ».

Jean-Pierre DUPORT indique que la demande sera instruite. En tout état de cause, il assure que les présidents et rapporteurs des commissions thématiques seront saisis des sujets les concernant.

IV. Ébauche de l'avis général 2012 – Philippe Cuneo

Jean-Pierre DUPORT propose d'engager une discussion autour des thèmes susceptibles de structurer les avis transversaux du Cnis pour 2012.

Philippe CUNEO indique qu'un premier avis porterait sur les contraintes budgétaires pesant sur le service statistique public. Un deuxième avis serait relatif à l'importance de la dimension européenne, dans les sujets traités et la façon de les traiter. Un troisième avis porterait sur la réduction de la charge de réponse (en faisant référence aux assises de la simplification administrative). Un quatrième avis insisterait sur l'effort de documentation et de valorisation des statistiques existantes. Un cinquième avis ferait référence à la labélisation des statistiques publiques. Un débat pourrait être organisé avec le président de

l'ASP sur ce point. Un sixième avis porterait sur l'étalonnage des sources statistiques privées. Le septième avis serait relatif à l'enquête logement. Le huitième avis porterait sur les statistiques issues des bases notariales. Le neuvième avis ferait référence à la disponibilité des statistiques en matière de délinquance et de réponse pénale, suite aux travaux de la commission « services publics et services aux publics ». L'harmonisation entre les bases de données du ministère de l'intérieur et celles du ministère de la justice serait évoquée. Le dixième avis ferait suite à la rencontre organisée autour du thème « travail et santé ». Le onzième avis traiterait du calcul de l'indice des prix et des travaux menés à partir des tickets de caisse. Le douzième avis reprendrait un certain nombre de points évoqués en introduction de la présente séance. Le treizième avis reviendrait sur les travaux menés ou en cours sur le microcrédit. Le quatorzième avis introduirait les travaux du groupe de travail technique sur les statistiques bancaires par lignes de métiers. Le groupe de travail technique étant amené à travailler sur des données extrêmement confidentielles, sa composition ne serait pas ouverte à l'ensemble des membres du Cnis. Un quinzième avis porterait sur les indicateurs territoriaux de développement durable (en fonction des travaux de la commission « environnement et développement durable »).

Gilles POUZIN obtient confirmation que le groupe de travail technique sur les statistiques bancaires par lignes de métiers a été mis en place sur proposition de la commission « système financier et financement de l'économie ».

Philippe CUNEO précise que des experts en nombre restreint travailleront, au sein du groupe de travail technique, à partir de données extrêmement sensibles, mises à disposition par différents organismes. Il s'agira ainsi de mettre en évidence les possibilités actuelles (au vu des données disponibles) et d'évaluer l'opportunité de collecter des informations supplémentaires. Une restitution des conclusions du groupe de travail technique sera assurée.

Gilles POUZIN gage qu'un débat interviendra au moment de la rédaction des avis.

Jacques FOURNIER précise que le groupe de travail technique, piloté par la Banque de France, pourra procéder à des auditions. Les conclusions du groupe de travail devraient ensuite être rendues fin 2011 / début 2012.

Gilles POUZIN accueille favorablement la perspective d'être auditionné par le groupe de travail technique. Cela étant, il estime qu'il aurait pu être un observateur utile, à même de poser des questions sous un angle différent, de par son statut de journaliste et de représentant syndical. Une interface aurait pu ainsi être assurée entre les producteurs et les utilisateurs de statistiques.

Gilles POUZIN rappelle que le sujet des statistiques bancaires par lignes de métiers a fait débat au sein de la commission « système financier et financement de l'économie », avec de nombreuses réticences exprimées par la Banque de France. Dans ce contexte, il craint que la constitution d'un groupe d'experts confidentiel, piloté par la Banque de France, suscite la méfiance. Il propose que le Cnis, dans son avis, se dise rassuré par la volonté de la Banque de France de répondre à la demande exprimée, en prenant la présidence d'un groupe de travail. Le Cnis pourrait également se déclarer convaincu que la Banque de France parviendra à établir des statistiques bancaires par lignes de métiers, essentielles à sa mission de supervision du système financier.

Denis DURAND annonce qu'un amendement à l'avis n°6, relatif à la procédure d'étalonnage, pourrait être proposé par la CGT. S'agissant des contraintes budgétaires (avis n°1), il estime qu'un bilan des incidences sur les travaux statistiques de la création d'un pôle de la statistique publique à Metz pourrait être présenté à l'occasion de la prochaine assemblée plénière du Cnis, début 2012. L'enjeu serait de ne

pas accrédi­ter la thèse d'un report du débat après les élections présidentielles – la création d'un pôle de la statistique publique à Metz ayant pour origine une décision politique.

Jean-Philippe COTIS estime qu'il pourrait être difficile de dresser un bilan de l'opération à si brève échéance. Dans un premier temps, seules 180 personnes seront installées à Metz. Le recul pourrait donc être insuffisant.

V. Suites du rapport Vorms – Philippe Cuneo

1. Étalonnage : poursuite de la démarche d'expérimentation

Philippe CUNEO dresse un bilan relativement positif de la première expérimentation de la procédure d'étalonnage des sources statistiques privées. L'important travail mené aura permis de rendre compte, de manière relativement juste, de la qualité de la source statistique étudiée – l'organisme étalonné n'ayant pas contesté la validité des résultats.

Cela étant, la démarche s'est révélée coûteuse pour la statistique publique, avec près de 40 jours/hommes mobilisés par le SOeS. Le coût de l'opération s'est ainsi avéré supérieur à la compensation forfaitaire déterminée à titre expérimental.

La procédure a également soulevé des problèmes de confidentialité. A l'avenir, il paraîtrait peu raisonnable de mener des opérations aussi lourdes au sein du service statistique public en garantissant à l'organisme étalonné une totale confidentialité.

Pour l'expérimentation suivante, l'idée serait de procéder en deux temps. Un premier examen serait mené par une équipe réduite, sur la base d'éléments déclarés par l'organisme étalonné concernant ses statistiques et la manière dont il les élabore. Une orientation concernant les résultats probables d'une analyse approfondie serait communiquée, de manière confidentielle. Dans le cas où l'organisme solliciterait la poursuite d'une analyse approfondie, une convention serait établie avec la statistique publique, prévoyant une publicité systématique des résultats. La première étape permettrait d'explicitier les contraintes associées à la procédure d'étalonnage. Les termes de l'analyse seraient clairement définis (représentativité de l'échantillon, critères de qualité pour le traitement de la non-réponse, critères de qualité pour la période d'observation, etc.). L'organisme aurait alors à s'engager, en toute connaissance de cause, sur des niveaux de qualité. Un audit approfondi serait ensuite mené. Si les résultats de celui-ci n'étaient pas concluants, la statistique publique n'aurait aucune raison de renoncer à les rendre publics, compte tenu du non-respect des engagements pris par l'organisme étalonné lors de la première phase.

2. Suite de la saisine de l'Autorité de la statistique publique par le Président, relative au recueil de données sur les mutations immobilières par les notaires

Philippe CUNEO rappelle que les statistiques notariales viennent d'être labélisées par l'ASP, avec en parallèle l'inscription dans la loi d'une obligation de service public pour les notaires, portant sur la fourniture d'un certain nombre d'informations concernant chaque transaction immobilière. Cependant, la profession notariale tendrait aujourd'hui à privilégier une acception minimaliste de ses obligations, entraînant un blocage des négociations sur le décret d'application de la loi. En effet, la profession notariale ne serait pas prête à fournir suffisamment d'informations sur l'âge des biens immobiliers, les

équipements associés (caves, parking, etc.), l'ensoleillement, etc. Ces informations seraient pourtant nécessaires à la statistique publique pour représenter fidèlement les caractéristiques des logements.

Dans ce contexte, le Président du Cnis a saisi l'ASP pour lui demander d'intervenir auprès du ministre de la justice, en vue de faire progresser la discussion avec les notaires. Il est apparu, lors de l'examen de la question par l'ASP, que la meilleure façon de procéder serait de demander au ministre de la justice de publier un projet de décret, dont la conformité avec la loi serait vérifiée par le Conseil d'Etat. L'ASP adressera un courrier en ce sens au ministre de la justice.

3. Débat

Gilles POUZIN se déclare favorable à la proposition faite concernant la procédure d'étalonnage des sources statistiques privées, en soulignant qu'elle se rapproche de ce qui était envisagé par la CFTC, à savoir la mise en place d'une procédure déclarative allégée (sur le modèle de celle mise en œuvre par l'Autorité des marchés financiers). Le pré-étalonnage sur base déclarative pourrait ainsi donner lieu à un étalonnage officiel, à travers une convention. A terme, la procédure de vérification pourrait même être réalisée par sondage, avec un régime de sanctions prévues pour les contrevenants et une publicité des résultats. Des réglages devront être effectués au fil des expérimentations pour aboutir à une procédure opérationnelle et équilibrée, y compris d'un point de vue économique, tant pour le service statistique public que pour les organismes étalonnés.

Concernant les suites données à la saisine de l'ASP, Gilles POUZIN estime que le Conseil d'Etat devra être alerté sur les enjeux associés à l'exploitation des informations issues des bases notariales au moment de rendre sa décision. Des interrogations importantes sur le marché du logement nécessiteraient ainsi de pouvoir être traitées.

Jean-Pierre DUPORT espère que le ministère de la justice portera ce discours, le cas échéant avec l'appui du MEEDTL.

Roxane SILBERMAN souligne que la procédure d'étalonnage envisagée mobilisera nécessairement de façon importante les services de l'Insee. Par ailleurs, elle s'interroge sur la capacité des organismes à bien comprendre un certain nombre de contraintes statistiques, au moment de s'engager ou non dans la procédure. En définitive, la méthode proposée conduirait probablement simplement à limiter fortement les demandes tout en nécessitant finalement un travail important de la part de l'Insee. Une expérimentation nécessiterait d'être menée de ce point de vue.

De façon plus générale, Roxane SILBERMAN observe que de plus en plus de données produites par différents organismes trouvent un écho important dans les médias. Dans ce contexte, le minimum que l'on pourrait demander aux organismes souhaitant s'engager dans une procédure d'étalonnage serait déjà dans un premier temps, d'avoir des bonnes pratiques et de publier leur méthodologie. Ce serait une approche plus positive vis à vis des producteurs de statistiques privées qui pourrait créer à terme une dynamique bénéfique pour tous dans ce secteur.

Jean-Pierre DUPORT indique que les propositions formulées seront examinées. En tout état de cause, la charge de travail supplémentaire pour l'Insee devra être compensée. Une articulation entre une phase confidentielle et une phase publique pourrait être également introduite.

Denis DURAND considère qu'il conviendrait de mettre fin à la non-publication des résultats des examens. Par ailleurs, deux problèmes sérieux nécessiteraient d'être adressés : d'une part, celui de la mobilisation des moyens du service statistique public, au service d'une mission moins prioritaire du point de vue de la

CGT ; d'autre part, celui de l'objet réel de la procédure. On pourrait lui trouver une justification s'il s'agissait de détecter et de signaler au public les sources de mauvaise qualité. De fait, la procédure utilisée ne le permet pas. Sur ce point, le débat engagé au sein du Bureau du Cnis mériterait d'être poursuivi.

Jean-Pierre DUPORT rappelle qu'une deuxième expérimentation sera menée. Les attentes vis-à-vis de la procédure d'étalonnage pourront être discutées en fonction des résultats obtenus.

Patrick DUCHATEAU s'interroge sur l'opportunité de maintenir la confidentialité sur une première étape destinée à expliciter la méthodologie des enquêtes. S'agissant de l'analyse approfondie, l'objectif serait de parvenir à effectuer un travail de bonne qualité avec des coûts inférieurs à ceux de la première expérimentation. En tout état de cause, la démarche nécessiterait d'être considérée comme prioritaire, dans le but d'appréhender des sujets non-couverts par la statistique publique.

Jean-Pierre DUPORT indique avoir rendu compte aux pouvoirs publics concernés de l'avancement des travaux sur l'étalonnage des sources statistiques privées. Le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie a pour sa part répondu qu'il suivrait avec grand intérêt la poursuite des travaux.

Gilles POUZIN suggère d'insister, dans le point n°8 du projet d'avis général relatif aux statistiques issues des bases notariales, sur l'importance de faire en sorte que la profession notariale remplisse sa mission de service public, conformément à la loi du 28 mars 2011 – le président du Cnis ayant demandé à l'ASP d'y veiller le 22 juillet 2011.

Jean-Pierre DUPORT souligne qu'il entend bénéficier de l'appui du MEDDTL, en charge des questions de logement, afin de mettre un terme à la situation actuelle de blocage. L'enjeu serait d'obtenir de bonnes statistiques dans le domaine du logement et de l'immobilier. Il assure par ailleurs que d'autres observations pourront être prises en compte dans le cadre de la rédaction du projet d'avis général.

VI. Préparation du bilan 2011, estimation du coût des enquêtes – Dominique Marchand

Un tableau de synthèse est communiqué en séance.

Dominique MARCHAND rappelle qu'il était envisagé de publier des informations sur le coût des enquêtes de la statistique publique dans le cadre du bilan 2011 du Cnis. Le champ portait sur l'ensemble des enquêtes d'initiative nationale du programme 2011 de la statistique publique. L'ensemble des moyens humains et financiers (de la conception jusqu'à publication) a été considéré pour mesurer le coût de chaque enquête. Le coût des enquêteurs internes et externes au service statistique public a été pris en compte ; les frais de structure n'ont pas été pris en compte.

L'analyse s'est appuyée sur les fiches descriptives fournies par les producteurs dans le cadre des examens pour avis d'opportunité, ainsi que sur les informations recueillies par le secrétariat général du Cnis en 2009 et 2010. Une liste des enquêtes dont le coût n'était pas renseigné a été envoyée aux

producteurs. A ce jour, des éléments font encore défaut pour 25 enquêtes. Une validation des listes mises à jour à partir des éléments budgétaires en possession de l'Insee est en cours.

L'analyse a permis de mettre en évidence que 6 enquêtes concentraient 63 % du coût total des enquêtes de la statistique publique. Le nombre d'enquêtes nouvelles est apparu relativement réduit, avec un ratio de 23 sur 139. Les enquêtes répondant totalement ou partiellement à une demande européenne sont apparues représenter 70 % du coût total des enquêtes (55 % hors recensement de la population). Toutes les enquêtes ne comprenant ne serait-ce qu'une seule question répondant à une demande européenne ont été considérées comme « répondant totalement ou partiellement à une demande européenne ».

Jean-Pierre DUPORT constate que les enquêtes liées à une demande européenne sont, par strate, d'un pourcentage relativement équivalent, entre 51 % et 62 %.

Jean-Marc BEGUIN estime que ces chiffres devront être vérifiés.

Roxane SILBERMAN suggère de fournir des informations détaillées sur les caractéristiques des enquêtes par tranche.

VII. Opportunité/conformité : critères d'appréciation – Jean-Pierre Le Gléau

1. Rappel des principes généraux et modalités d'examen pour quelques cas particuliers : enquêtes inscrites dans une loi française et dans un règlement européen, enquêtes à visée épidémiologique, enquêtes comportant des tests de compétences

Jean-Pierre LE GLEAU explique qu'une note a été établie pour clarifier l'articulation, telle qu'elle existe aujourd'hui, entre l'opportunité et la conformité. La note reprend les caractéristiques que doit vérifier une enquête pour être une enquête de la statistique publique, à savoir des caractéristiques organiques (être réalisée par un service public ou assimilé), des caractéristiques de finalité (viser l'obtention de statistiques) et des caractéristiques en matière de champ d'application (nécessiter le concours de personnes étrangères à l'Administration). Pour bénéficier du label de la statistique publique et du secret statistique, voire d'un caractère obligatoire, une enquête doit être inscrite au programme annuel du Cnis (moyennant un avis d'opportunité délivré par une commission thématique et un avis de conformité délivré par le Comité du label), être prévue par une loi spéciale (à l'instar du recensement de la population ou de l'enquête cadre de vie et sécurité) ou présenter un caractère de nécessité et d'urgence indiscutables. La conformité est ici entendue comme une conformité aux règles de l'art statistique et aux termes de l'avis d'opportunité. Pour les enquêtes prévues par la loi et/ou présentant un caractère d'urgence et de nécessité indiscutables, l'opportunité est reconnue par nature ou sur la base des preuves apportées par l'autorité responsable du service enquêteur. Ces deux catégories d'enquêtes ne sont pas dispensées d'un passage devant le Comité du label.

La note détaille l'articulation entre le label d'intérêt général et de qualité statistique délivré par le Comité du label et le visa permettant de réaliser une enquête de la statistique publique. Plusieurs cas d'enquêtes

ne satisfaisant pas l'ensemble des critères du label d'intérêt général et de qualité statistique mais justifiant néanmoins l'attribution d'un visa de la statistique publique ont été recensés :

- les opérations à caractère expérimental (qui par définition ne sont pas encore nécessairement de grande qualité statistique mais qui préfigurent des opérations ultérieures) ;
- les simples modifications ou ajouts (impliquant une reconduction du visa précédent) ;
- les enquêtes sortant du champ de compétences du Comité du label (du fait d'une prédétermination au niveau international ou d'une nature partiellement étrangère à la statistique) ;
- les dossiers incomplets (pour les opérations menées en plusieurs étapes notamment) ;
- les enquêtes tests (en fonction de leur ampleur).

Pour les enquêtes auprès des ménages, un avis formel d'examen par le Comité du label, différent du label d'intérêt général et de qualité statistique, peut être sollicité par la Cnil.

La note précise également les critères à prendre en compte pour attribuer le label d'intérêt général et de qualité statistique. Ceux-ci ont trait à :

- la confidentialité (en application des règles du secret statistique définies par la loi de 1951) ;
- la diffusion (avec une diffusion réelle allant au delà de la possibilité offerte par une saisine de la CADA) ;
- la concertation (avec les partenaires sociaux et les représentants des enquêtés notamment) ;
- le caractère non-excessif des questions posées (en cohérence avec les exigences de la Cnil concernant les données à caractère personnel) ;
- la nature des résultats (s'appuyant sur des analyses chiffrées) ;
- la méthodologie de la collecte et du traitement ;
- la taille de l'échantillon (au moins plusieurs centaines de personnes) ;
- la teneur du questionnaire (permettant un recueil d'informations à des fins statistiques et non à des fins d'usage individuel).

Jean-Pierre LE GLEAU souligne que la note s'inspire des éléments produits par un ancien rapporteur du Comité du label : M. de Jouvencel. Un effort d'actualisation et de formalisation a néanmoins été fait. Les observations éventuelles des membres du Bureau pourront être examinées.

Jean-Marc BEGUIN demande si la mission de suivi par le Comité du label des mesures adoptées suite aux assises de la simplification a été prise en compte.

Jean-Pierre LE GLEAU confirme que les enquêtes auprès des entreprises devront désormais inclure une question supplémentaire sur le temps passé à répondre au questionnaire. Ce point, parmi d'autres, devra être vérifié par le Comité du label. Du reste, la note a été structurée autour de la relation entre conformité et opportunité, sans reprendre l'intégralité du fonctionnement et des missions du Comité du label.

Jean-Pierre DUPORT estime que cette note, correspondant à une analyse de jurisprudence en matière de conformité et d'opportunité, nécessiterait d'être diffusée périodiquement au sein du Cnis.

Jean-Pierre LE GLEAU suggère de la diffuser par l'intermédiaire du site internet du Cnis.

Denis DURAND souligne que la note met en évidence une difficulté déjà évoquée au sein du Cnis, ayant trait à l'opportunité « par nature » de certaines enquêtes. La note pose également la question du rôle de l'examen pour avis d'opportunité dans le cas d'enquêtes imposées par des décisions européennes ou internationales. Une façon de lever toute ambiguïté pourrait être de considérer qu'un examen par une

commission thématique du Cnis est obligatoire. Quelle que soit la portée de l'avis rendu par la commission concernée, l'enjeu serait de permettre aux partenaires sociaux de s'exprimer.

Roxane SILBERMAN fait observer qu'un maintien du principe de non-compétence vis-à-vis des enquêtes européennes ou internationales risquerait de vider de son sens à terme le rôle du Comité du label, compte tenu du fait que de plus en plus d'enquêtes vont se trouver inscrites dans un cadre européen.. Un avis d'examen par le Comité du label pourrait être instauré pour ces enquêtes, y compris en vue d'alimenter les discussions au niveau européen ou international.

Roxane SILBERMAN s'interroge par ailleurs sur la distinction faite entre les volets statistique, épidémiologique et psychologiques des enquêtes. Elle souligne que l'épidémiologie et la psychologie s'appuient également sur des méthodes statistiques. L'absence de compétence serait donc davantage liée au domaine qu'à la méthode.

En ce qui concerne la diffusion, Roxane SILBERMAN considère que le texte pourrait faire référence explicitement aux chercheurs. Elle constate également que les critères du label d'intérêt général et de qualité statistique ne prennent pas en compte l'archivage et la documentation des enquêtes.

Charles EL NOUTY pointe un risque dans le fait de valider partiellement une enquête, dans son volet statistique uniquement. Les modèles éventuellement produits par la suite ne seraient alors pas validés par le Cnis ou l'Insee. Seule la collecte des données bénéficierait d'une labélisation. Charles EL NOUTY souligne que, dans certains domaines, des utilisateurs ne bénéficiant pas d'une formation de statisticien utilisent les statistiques comme un outil, dans des conditions de qualité parfois insuffisantes. Des modèles sont ainsi utilisés sans vérification des hypothèses. Une validation partielle de tels travaux pourrait remettre en cause la crédibilité de la statistique publique.

Jean-Pierre LE GLEAU explique que le label ne saurait porter sur tous les usages ultérieurs d'une collecte d'informations. Une utilisation erronée des données ne saurait ainsi être couverte par le label, y compris dans le cas des enquêtes relevant intégralement de la statistique publique. La note fait simplement référence aux limites du champ de compétences du Comité du label. Dans le cas d'une enquête partiellement épidémiologique, par exemple, le Comité du label n'aurait aucune compétence pour porter un avis sur le recueil de données à travers des prises de sang ou des prises de tension.

Charles EL NOUTY observe que le Comité du label se penche sur l'analyse des résultats, la méthodologie utilisée, les engagements en matière de publication, etc. La responsabilité des producteurs de l'enquête est ainsi engagée.

Jean-Pierre DUPORT doute qu'une appréciation puisse être portée sur tous les usages d'une enquête lors de son examen initial. La question pourrait néanmoins se poser dans le cadre d'un renouvellement.

Philippe CUNEO précise que le Comité du label examine les conditions minimales d'exploitation et de publication des résultats par le producteur de l'enquête. Les utilisations ultérieures ne relèvent ensuite plus du label.

Jean-Pierre DUPORT estime qu'il appartiendrait davantage aux commissions thématiques de se pencher sur l'utilisation faite des enquêtes.

Roxane SILBERMAN considère que les utilisateurs demeurent seuls responsables de l'usage qu'ils font des données. Le Comité du label n'a à s'interroger, au-delà de la qualité statistique au sens strict, que sur la présence dans l'enquête des informations minimales requises, au vu de l'état des connaissances dans le domaine. Toutes les utilisations potentielles ne sauraient cependant être prévues. Ce qui paraît plutôt poser problème c'est le défaut d'expertise dans certains domaines tels que l'épidémiologie.

Jean-Marc BEGUIN souligne que l'examen de la nature des variables recouvre davantage un enjeu d'opportunité, d'autant plus que les compétences métiers se situent généralement au niveau des commissions thématiques.

Jean- Pierre Le Gléau étant amené à occuper d'autres fonctions, **Jean-Pierre DUPORT** tient à saluer sa contribution aux travaux du Cnis tout au long de ces dernières années.

Au nom du Bureau, il l'en remercie chaleureusement.

VIII. Points divers

Jean-Pierre DUPORT se félicite de l'ouverture, le 7 juillet 2011, du nouveau site internet du Cnis. Il annonce par ailleurs la nomination de Jean-Etienne Chapron, inspecteur général de l'Insee et président du Comité du label, à la tête du Comité du contentieux. Un nouveau président devra être désigné pour la commission « emploi, qualification et revenus du travail », suite au départ de Raoul Briet.

Conclusion

Jean-Pierre DUPORT remercie l'ensemble des participants aux travaux du Bureau, en rappelant que la prochaine réunion plénière se tiendra le 1 décembre 2011, en présence des présidents de commissions thématiques. Le président de l'ASP, Paul Champsaur, devrait être également présent.